

Année 2011-2012

# Pour une meilleure répartition des médecins sur le territoire

## Le CESP: JE M'ENGAGE

### LE CONTRAT D'ENGAGEMENT DE SERVICE PUBLIC (CESP)

vous permet de bénéficier,  
dès votre 2<sup>e</sup> année d'études  
et jusqu'au terme de votre internat :

- d'une allocation mensuelle  
de 1 200 € bruts ;
- d'un accompagnement  
individualisé pour vous  
aider dans vos choix  
professionnels.



Renseignez-vous dès maintenant :  
[www.cesp.sante.gouv.fr](http://www.cesp.sante.gouv.fr)